

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENTE APRES MANIFESTATIONS D'INTERET SPONTANÉES POUR L'OCCUPATION DU PARKING A REMORQUES SITUE SUR LE DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE DU PORT DE LOCTUDY

Le présent avis de publicité est établi en application de l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques.

Autorité portuaire : Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille – 5 quai Henri-Maurice Bénard – 29 120 Pont l'Abbé

Manifestation d'intérêt spontanée : Le Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille a reçu deux manifestations d'intérêt de la part de cirques pour occuper une partie du parking à remorques sur le domaine public maritime sur les périodes suivantes :

- Du 08/07/2022 au 10/07/2022
- Du 01/08/2022 au 04/08/2022

Localisation : Port de Loctudy - parking à remorques

Descriptif : surface du parking pouvant être occupée : 3 000 m², dans la limite de la surface indiquée en bleu (plan ci-dessous)



Conditions particulières d'occupation :

- Compte tenu de sa localisation, l'occupation devra être compatible avec les contraintes liées à l'activité du port.
- Autorisation accordée sous forme d'un arrêté d'occupation temporaire du domaine public délivré par Syndicat mixte des ports de pêches-plaisance de Cornouaille
- Redevances selon la grille tarifaire 2022 du Syndicat mixte

Modalités de la manifestation d'intérêt :

Le Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille invite toute personne intéressée par la conclusion d'une autorisation d'occupation temporaire dans les conditions susmentionnées à se faire connaître auprès du syndicat mixte

Les personnes intéressées devront prendre contact auprès de Mme Le Lann Laëticia, avant le 11 mars 2022 à 12h00 – laetitia.lann@peche-plaisance-cornouaille.fr

Date d'affichage sur le site internet du syndicat mixte : le 16 février 2022